

Dispositif de Formation préparant au diplôme d'Etat d'Infirmier

Institut de formations paramédicales
Institut de formation en Soins Infirmiers

Année 2023 – 2024

- Du lundi 4 septembre 2023 au vendredi 5 juillet 2024 -

Promotion 2021 – 2024

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
1 - Le statut de l'Institut	4
2 - Les missions	4
3 - L'organisation générale de l'IFPM	4
APPROCHE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION INFIRMIERE.....	7
1 - Processus d'apprentissage	7
2 - Les finalités de la formation avec les dix compétences infirmière.....	7
3 - Les modalités pédagogiques.....	8
4 - Présence en cours	9
5 - La Commission d'Attributions des Crédits	9
6 - Passage d'année	9
DISPOSITIF DE FORMATION	11
1 - Les thématiques de la formation infirmière.....	11
2 - Planification des trois années de formation	13
3 - Stratégies pédagogiques communes à la formation infirmière.....	14
4 - Les moyens	15
DISPOSITIF DE FORMATION DE LA PROMOTION 2021-2024.....	16
Tendre vers la professionnalisation.	16
Les Unités d'enseignement semestres 5 et 6	22
Le dispositif d'évaluation et de validation des semestres 5 et 6	26
Le dispositif d'évaluation et de validation des semestres 3 et 4	28
CONCLUSION	30

INTRODUCTION

Le dispositif de formation, est une déclinaison opérationnelle propre à chaque année de formation du projet pédagogique. Il guide l'action pédagogique et communique notre conception générale de la formation, nos attentes et nos exigences. Le dispositif de formation permet de mettre en lumière la manière dont l'équipe pédagogique met en œuvre le projet de formation, en tenant compte de la législation en vigueur.

Au cours de l'année 2023, l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'IFPM a rédigé le projet pédagogique, pour les années 2023 à 2028. Ce travail collégial placé sous la responsabilité de la coordinatrice des formations sera soumis chaque année pour avis à l'instance compétente pour les orientations générales de l'Institut.

Le projet pédagogique, et les dispositifs de formation sont centrés sur l'apprenant, personne engagée dans un processus de réussite en formation mais également dans son futur exercice professionnel. La sécurité, la qualité des soins aux patients, et résidents sont les objectifs prioritaires pour tous. Former des nouveaux professionnels a amené l'équipe pédagogique à s'interroger sur le profil des nouveaux professionnels qui intègrent le marché de l'emploi et à adapter les stratégies pédagogiques pour répondre à la demande des employeurs.

Les formations proposées à l'IFPM ont comme objectif principal de professionnaliser le parcours des apprenants. Accompagnés et guidés par les équipes pédagogiques, techniques et administratives, les apprenants construisent progressivement les compétences nécessaires à l'exercice de leur futur métier. L'apprenant au cours de sa formation cheminera vers la professionnalisation en étant en capacité d'analyser les situations de soin, de prendre les décisions dans les limites de ses compétences et responsabilités tout en travaillant parfois seul mais le plus souvent en équipe pluri professionnelle.

Le projet pédagogique, et les dispositifs de formation s'inscrivent également dans les axes du projet d'établissement principalement du projet de soins et de la politique de soins du Centre Hospitalier Universitaire d'ORLEANS. Cette politique vise à offrir aux usagers des soins de qualité centrés sur les besoins spécifiques des consultants, des patients et des résidents avec leur environnement et une prise en charge complémentaire et coordonnée des spécificités. Elle repose sur :

1/ Une philosophie de soins basée sur des valeurs professionnelles :

- Le respect :
 - Des droits et devoirs des patients
 - Des droits et devoirs du personnel paramédical
- La tolérance
- Le professionnalisme et l'engagement institutionnel
- La rigueur
- Le développement des compétences afin de s'adapter aux évolutions
- L'interdisciplinarité
- Les pratiques de soins partagées
- La solidarité
- La volonté de décloisonner les filières
- L'équité
- La garantie de l'accessibilité aux soins pour tous

2/ Une conception des soins basée sur une éthique, une approche globale de l'homme et de la santé en relation avec son environnement social.

Pour les professionnels de l'IFPM le soin est une attention portée à une personne qui vit une situation singulière dans la perspective de lui venir en aide, de contribuer à son bien-être, à sa santé selon Walter HESBEEN, le soin s'inscrit dans « un souci de l'humain pour l'humanité ».

La politique de soin s'appuie sur la compétence des professionnels. C'est un processus continu qui se base sur un engagement professionnel, qui demande un ensemble de connaissances générales, de savoir-faire opérationnels, et de comportements professionnels structurés, mobilisés et utilisables en fonction des activités à réaliser dans des situations de travail actuelles et futures. La compétence est inséparable de l'action et elle ne peut être réellement appréhendée qu'au travers de l'activité par laquelle elle s'exprime et dont elle permet la réalisation. La compétence est toujours sujette à apprentissage. Elle est évaluable, progressive à travers des degrés de maîtrise et reconnue soit par un diplôme ou un parcours de formation qualifiante soit par la validation des acquis de l'expérience.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1 - Le statut de l'Institut

L'Institut de Formations Paramédicales du Centre Hospitalier Universitaire d'ORLEANS est un institut public. Il bénéficie de l'expérience des professionnels de santé de multiples secteurs dans le sens des valeurs et des missions du Centre Hospitalier Universitaire d'ORLEANS.

2 - Les missions

L'INSTITUT DE FORMATIONS PARAMÉDICALES (IFPM) a pour **mission** de former des professionnels de santé capables de s'intégrer dans le système de santé :

- en réponse aux besoins et demandes de la population,
- en milieu hospitalier, extrahospitalier et en secteur libéral,
- en tenant compte de la politique nationale de santé et des politiques institutionnelles.

L'Institut garantit à l'étudiant l'acquisition de capacités qui s'inscrivent dans les compétences nécessaires à l'exercice de la profession. Le projet de formation et son dispositif doivent permettre de répondre à cet objectif.

3 - L'organisation générale de l'IFPM

Le directeur des soins de l'institut assisté de trois cadres supérieurs de santé coordinateurs pédagogiques définit les grandes orientations pédagogiques, budgétaires et managériales et en assure la responsabilité. Il coordonne les huit formations diplômantes. Il anime, coordonne, fédère les équipes pédagogique, administrative et technique en les accompagnant de façon dynamique.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE composée de professionnels de santé formateurs, est organisée en filière avec des référents de promotion et d'unités d'enseignement ou de modules.

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE assure en coordination avec les autres membres de l'équipe (cadres formateurs, intervenants extérieurs et personnel de maintenance) en tenant compte du budget et du patrimoine de l'Institut, sa mission administrative, de gestion et participe à l'efficacité et au développement du projet de formation.

L'ÉQUIPE TECHNIQUE assure en coordination avec les autres membres de l'équipe, la maintenance, l'hygiène des locaux et du matériel, pour une participation au projet de formation en tenant compte du budget et de l'état du patrimoine.

Dominique BARTHELEMY
Directrice des soins
Coordinatrice des instituts de formations paramédicales

Référent handicap
Valérie BOUCHAREB

Coordinatrice Pédagogique
Cadre supérieur de santé
Murielle CANOPULO

Adjointe des cadres
Nadège BERNE

Coordinateur Pédagogique
Cadre supérieur de santé
Anthony RICHARD

Coordinatrice Pédagogique
Cadre supérieur de santé
Valérie BOUCHAREB

Filière Psychomotricité
Directrice Pédagogique
Julie LOBBÉ

Activités
transversales

- Filière Infirmière L1 septembre**
Référent
Christopher JOUAN
- Filière Infirmière L1 février**
Référente
Cindy PINHEIRO
- Filière Infirmière L2 septembre**
Référente
Stéphanie FERREIRA
- Filière Infirmière L2 février**
Référente
Katia RICHARD
- Filière Infirmière L3**
Référente
Joséphine BULTEL
- Filière Infirmière DGOS / PASS LASS**
Référente
Nathalie MOULINS
- Anne AUTHIER
- Peggy BARNOUX
- Aurore BEAUMONT
- Céline CARRION
- Sophie CLAVIERE
- Justine COURAULT
- Florence DELPY-GOURON
- Chrystal DURA
- Maddy FOURMONT
- Christine FRANCK
- Mélinda GENTY
- Pascaline GUERIN
- Armelle HENRIOT
- Véronique LE BRIGAND
- Cassandre LOUCHET
- Pascaline MAITRE
- Lucie MONTEL
- Annelise NOEL
- Paulina OSSIRI
- Clémence PIERRAT-COSSON
- Agnès PHALIP
- Marlène RAMIREZ
- Nathalie RETHORE
- Valérie ROUSSEAU
- Florence SARTIER
- Edwige VERDU

- Secrétariat pédagogique**
- Brigitte BERROHO
 - Marine BOIRON
 - Laure CHAZAL
 - Alisson DA COSTA
 - Julie DESPIGNES
 - Mérodie DUVEY-PILATE
 - Léa GAUJARD
 - Linda GUICHENEY
 - Céline KALAWSKI
 - Manon TESSIER

- Activités support**
- Accueil**
Alexandrine SALLE
 - Comptabilité / commandes**
Mélanie REGNIER-LAURENT
 - Séverine WATTEZ**
 - Wendy WAZEKWA-TSHUNZA**
 - Absentéisme**
Sandrine DOGIMONT (Bénédite LAPORTE)
 - Manon SIGAUD
 - Fabienne SUBE

- Filière ARM**
Référente
Valérie FURET / Audrey BOIS BAUCHARD
- Sophie NARCISSE
 - Thomas BLONDET

- Filière IBODE**
Référente
Cécile PHILIPPE
- Marie-Claire DEHOUX

- Filière Puériculteur**
Référente
Marie-Christelle CHARLES
- Chloé CELLIER

- Formation continue / PACTE AS**
- Sylvana D'AVOUT
 - Solène GOUABAULT

- Filière Aide-soignant 2023**
Référente
Marie VALLET
Co-référent
Jordan COURRILLAUD-RIMBAULT
- Référente Formation en DISCONTINUE**
Mélissa PEYRONNY
- Marina DENIEL
 - Manel EL BEKKAOUI
 - Claire LUCAS
 - Agathe PASDELOUP
 - Aurélien PILARD
 - Sandrine RIVENAIRE
 - Vanessa ROMANELLI
 - Anne-Sophie TZARICK
 - Stéphanie VIOT

- Filière auxiliaire de puéricultrice**
Référente
Amélie COURATIN
- Chloé CELLIER
- Référente Formation en DISCONTINUE**
Mélissa PEYRONNY

- Administratif**
Stéphanie JEANNETON

- Appareteur**
Fernando MENDES

- Formateurs**
Véronique CHARBON
Tiphany GRAIN
Julie LOBBÉ
Sonia SANCHEZ

- Filière Ambulancier**
Référent
Didier BORNECH
- Fabienne BONTE

- Communication**
Guillaume PEREIRA

- Simulation**
Guillaume PEREIRA

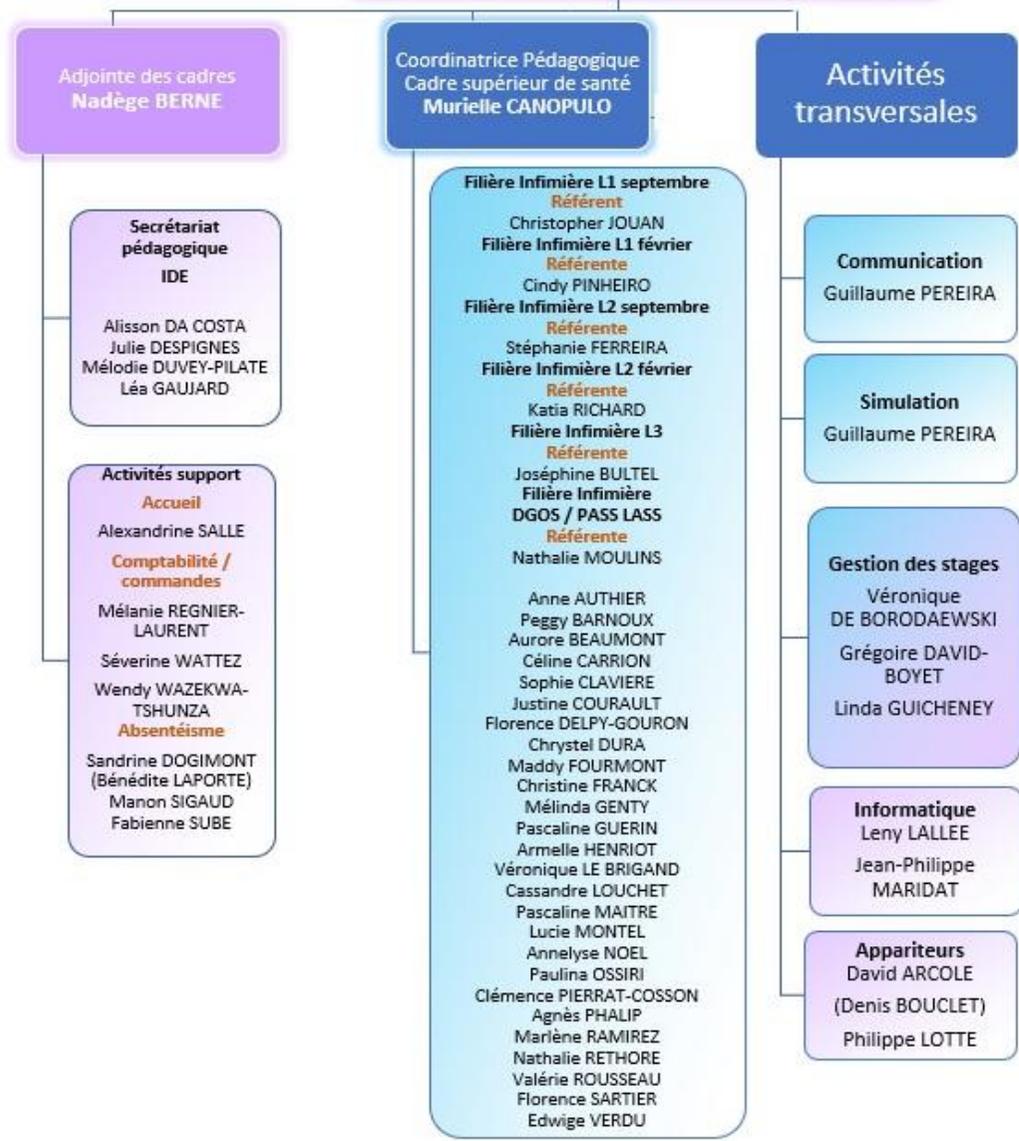
- Gestion des stages**
Véronique DE BORODAEWSKI
Grégoire DAVID-BOYET
Linda GUICHENEY

- Informatique**
Référente
Laure LAMANDÉ
- Leny LALLEE
 - Jean-Philippe MARIDAT

- Appareteurs**
David ARCOLE (Denis BOUCLET)
Philippe LOTTE



Référent handicap
Valérie BOUCHAREB



APPROCHE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION INFIRMIERE

1 - Processus d'apprentissage

Le référentiel de formation, défini dans l'annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, met en place une alternance entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations professionnelles. Les compétences infirmières s'acquièrent de façon progressive en lien avec les unités d'enseignement (UE) et la confrontation aux situations professionnelles en stage.

Pour accompagner la formation, l'équipe pédagogique s'appuie sur une trilogie :

Comprendre, agir, transférer

- **comprendre** : l'étudiant acquiert les savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires à la compréhension des situations,
- **agir** : l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action,
- **transférer** : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

2 - Les finalités de la formation avec les dix compétences infirmière

Durant ces trois années de formation, l'équipe pédagogique s'appuie sur le référentiel de formation.

Ce référentiel a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

Le métier d'infirmier se décline en 10 compétences, qui sont définies dans un référentiel de compétences (annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier) et qui sont à acquérir par les étudiants en 6 semestres de formation :

- **Compétence 1** : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier.
- **Compétence 2** : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers.
- **Compétence 3** : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens.
- **Compétence 4** : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique.
- **Compétence 5** : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs.
- **Compétence 6** : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins.
- **Compétence 7** : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle.
- **Compétence 8** : Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.
- **Compétence 9** : Organiser et coordonner les interventions soignantes.

- **Compétence 10** : Informer, former des professionnels et des personnes en formation.

L'étudiant est amené à **devenir un praticien autonome, responsable et réflexif**, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle.

3 - Les modalités pédagogiques

L'équipe pédagogique met en œuvre différentes stratégies pédagogiques pour permettre l'apprentissage par l'alternance.

Les différents cours se déclinent ainsi :

- **en cours magistraux (CM)**

Le contenu est plutôt « théorique » et s'effectue en grand groupe. Ils sont tous indispensables pour tendre vers la professionnalisation. Néanmoins certains seront à présence obligatoire et intitulés cours magistral obligatoire (**CMO**).

- **en travaux dirigés (TD)**

Ce sont des temps d'enseignement à présence obligatoire en groupe de 10 à 25 étudiants à l'Institut de Formations Paramédicales d'Orléans. L'objectif du travail dirigé est davantage orienté vers un approfondissement, un échange constructif, un partage d'expérience souvent basé sur des situations concrètes.

- **en travaux personnels guidés (TPG et TPG Obligatoires)**

Ce sont des temps de travail où les étudiants effectuent par eux-mêmes certaines recherches ou études (exposé écrit, projet...). Un temps d'accompagnement est systématiquement organisé avec les formateurs et ce afin de pouvoir mener individuellement ou en groupe le TPG. Certains temps de travail seront obligatoirement réalisés au sein de l'IFPM. Ils seront identifiés sur le planning **TPGO**.

- **en e-Learning**

Ce sont des temps de travail obligatoires inscrits sur le planning de semaine ou à planifier par l'étudiant lui-même sur son temps de travail personnel.

- **en ateliers cliniques**

Ce sont des enseignements obligatoires réalisés en petits groupes. Ils permettent d'appréhender différentes connaissances théoriques, techniques et relationnelles par la mise en œuvre de soins en situations simulées pour permettre la construction de compétences.

- **en simulation clinique**

Ce sont des temps de formation obligatoires réalisés à l'Institut de formation qui permettent aux étudiants de se confronter à des situations cliniques apprenantes et de travailler en lien avec les outils quotidiens de la pratique infirmière (transmissions...) grâce aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Ces stratégies pédagogiques sont mises en œuvre par l'équipe de l'IFPM et par des intervenants extérieurs. Elles s'organisent par compétences au nombre de dix et se développent sous forme d'unités d'enseignement (UE).

- **en suivi pédagogique**

4 - Présence en cours

La présence lors des travaux dirigés et des stages est obligatoire (confère règlement intérieur). Certains enseignements en cours magistraux peuvent l'être également, en fonction du projet pédagogique de l'institut. Les cours magistraux ne sont pas tous obligatoires, mais votre présence y est recommandée. Elle facilite l'acquisition des connaissances et des liens entre les divers apports, ceci pour pouvoir formaliser une prise en charge globale de la personne soignée. Votre présence permet de vous inscrire dans une démarche de réussite. L'écoute attentive d'un cours constitue la première étape de l'apprentissage.

L'étudiant inscrit en formation doit signifier sa présence grâce à l'apposition de sa signature à chaque début de temps de formation. Cet émargement se fera sur les documents institutionnels. Chaque étudiant engage sa responsabilité individuelle dans cet acte.

Chaque étudiant des promotions sera amené en cours d'année à participer à l'organisation de l'émargement en collaboration avec les formateurs référents de la promotion.

5 - La Commission d'Attributions des Crédits

Selon l'article 34 de *l'arrêté du 31 Juillet 2009 modifié*

Les crédits de formation sont attribués par une **Commission d'Attribution des Crédits (CAC)**. Elle est mise en place dans les instituts de formation en soins infirmiers, sous la responsabilité du directeur de l'institut, qui la préside.

Elle est composée des formateurs référents des étudiants infirmiers, d'un ou plusieurs représentants de l'enseignement universitaire, et d'un ou plusieurs représentants des tuteurs de stage.

Les dates de la CAC pour l'année 2023-2024 :

▪ **Pour les semestres 1, 3, 5 :**

- CAC le jeudi 15 Février 2024 à 8 h 30
- Affichage CAC le vendredi 16 Février 2024 14 h

▪ **Pour les semestres 2, 4 et sessions 2 (théorie) du semestre 5 :**

- CAC le jeudi 27 juin 2024 à 8 h 30
- Affichage CAC le vendredi 28 juin 2024 à 10 h

▪ **Pour les rattrapages :**

- CAC : le mardi 27 août 2024 à 9 h
- Affichage CAC le mercredi 28 août 2024 10 h 00

6 - Passage d'année

.1 - Présentation au diplôme d'Etat

Selon l'article 28 de *l'arrêté du 31 Juillet 2009 :*

Les étudiants en soins infirmiers qui n'ont pas acquis les 150 crédits correspondant aux cinq premiers semestres ne sont pas présentés au jury régional du diplôme d'Etat d'infirmier.

Les notes du semestre 6 de ces étudiants leur sont communiquées après la proclamation des résultats du jury régional du diplôme d'Etat d'infirmier et après examen par la commission d'attribution des crédits.

Chaque étudiant a le droit de se présenter à quatre sessions des éléments constitutifs du semestre 6 (unités d'enseignement et stages) dans les trois années qui suivent la fin de scolarité de la promotion dans laquelle l'étudiant était inscrit pour la première session, hors temps d'interruption de scolarité, conformément aux articles 38 et 39 de l'arrêté du 21 avril 2007 susvisé.

Selon l'article 36 de *l'arrêté du 31 Juillet 2009* :

Le jury régional se réunit trois fois par an et se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant et d'une synthèse réalisée par l'équipe pédagogique. Les dates du jury régional sont fixées entre les mois de février et mars, au mois de juillet et entre les mois de novembre et décembre.

Le dossier comporte :

- 1 La validation de l'ensemble des unités d'enseignement ;
- 2 La validation de l'acquisition de l'ensemble des compétences en situation.

Selon l'article 37 de *l'arrêté du 31 Juillet 2009* :

Le jury régional, nommé par arrêté du préfet de région, sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, comprend :

- 1 Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant, président ;
- 2 Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- 3 Le directeur des soins exerçant la fonction de conseiller pédagogique régional ou de conseiller technique régional ;
- 4 Deux directeurs d'institut de formation en soins infirmiers ;
- 5 Un directeur de soins titulaire d'un diplôme d'Etat d'infirmier ;
- 6 Deux enseignants d'instituts de formation en soins infirmiers ;
- 7 Deux infirmiers en exercice depuis au moins trois ans et ayant participé à des évaluations en cours de scolarité ;
- 8 Un médecin participant à la formation des étudiants ;
- 9 Un enseignant-chercheur participant à la formation.

Si le nombre de candidats le justifie, le préfet de région peut augmenter le nombre de membres du jury.

Selon l'article 38 de *l'arrêté du 31 Juillet 2009* :

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation des unités d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après la délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. Les étudiants ont droit, en tant que de besoin et sur leur demande, dans les deux mois suivant la proclamation des résultats, à la communication de leurs résultats et à un entretien pédagogique explicatif.

Selon l'article 39 de *l'arrêté du 31 Juillet 2009* :

Les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences, soit les 180 crédits européens, sont déclarés reçus au diplôme d'Etat d'infirmier.

La liste **des candidats reçus** est établie en séance plénière du jury prévu à l'article 37.

Selon l'article 40 de *l'arrêté du 31 Juillet 2009* :

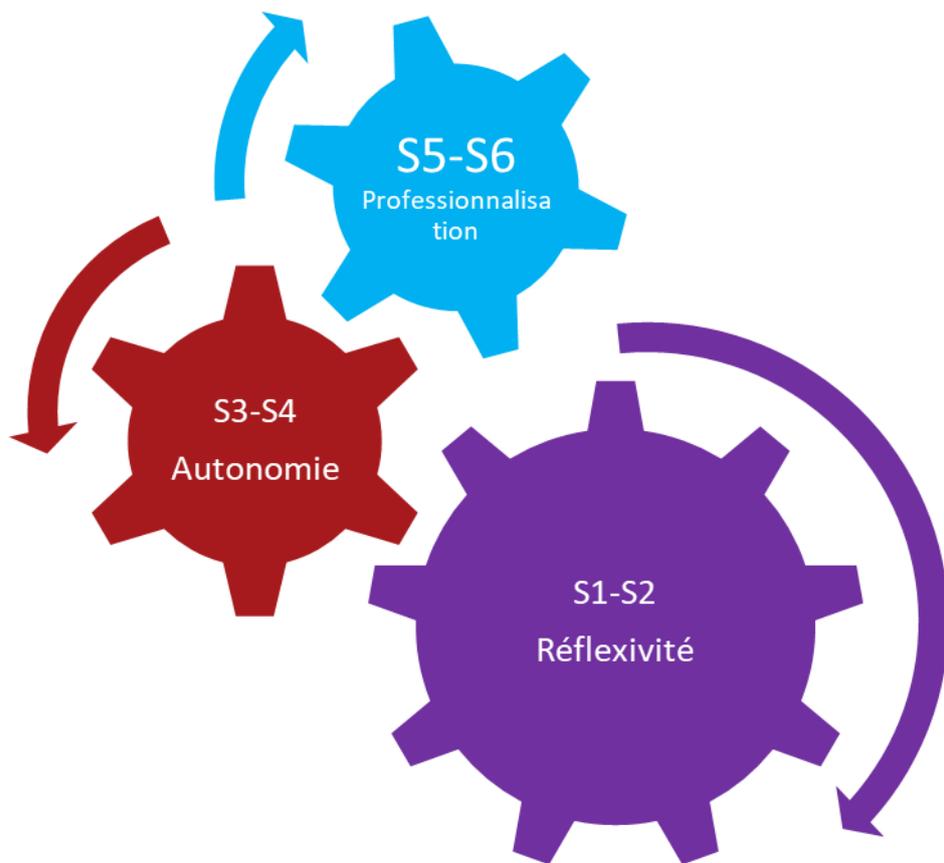
Dans le cadre de la mobilité internationale le **diplôme** est accompagné de l'annexe descriptive, dite « **supplément au diplôme** ».

DISPOSITIF DE FORMATION

1 - Les thématiques de la formation infirmière

Durant les trois années de formation l'équipe s'inscrit dans une continuité pédagogique pour favoriser la construction identitaire et le développement de compétences chez l'étudiant en soins infirmiers.

Pour atteindre ces objectifs trois thématiques vont se combiner au cours des trois années de formation représentées par la modélisation ci-dessous.



La première année de formation s'appuie sur la thématique de :

La réflexivité

La posture réflexive permet aux étudiants en soins infirmiers de comprendre le lien entre les connaissances et les actions mises en œuvre pour construire les éléments de compétences.

La deuxième année de formation s'appuie sur la thématique de :

L'autonomie

Afin que l'étudiant développe des capacités d'adaptation dans des situations professionnelles complexes en mobilisant les différents savoirs.

Enfin **la troisième année** de formation s'appuie sur la thématique de :

La professionnalisation

Afin que l'étudiant devienne un professionnel infirmier compétent réflexif autonome et responsable.

2 - Planification des trois années de formation

Planification 2023-2024		2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2024	2024	2024	2024	2024		
		S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	S1	S2	S3	S4	S5		
		28/8	4/9	11/9	18/9	25/9	2/10	9/10	16/10	23/10	30/10	6/11	13/11	20/11	27/11	4/12	11/12	18/12	25/12	1/1	8/1	15/1	22/1	29/1		
	rentrée le 4 septembre	SEMESTRE 1= 5 semaines de stage+15 semaines de cours																								
ESI1 Sept 2023 - juillet 2026	prérentrée	C1	C2	C3	C4	C5	C6	S1	C7	C8	C9	C10	C11	S2	S3	S4	S5	V	V	C12	C13	C14	C15			
	le 24 aout 2023	SEMESTRE 2= 10 semaines de stage+10 semaines de cours																								
ESI1 Fév	fin promo 2023-2025	S5	S6	S7	S8	S9	S10	C3	C4	C5	V	C6	C7	C8	C9	C10	V	V	promo fev 2024-2026				prérentrée le 1er février 2024			
		SEMESTRE 3= 10 semaines de stage+10 semaines de cours																								
ESI 2 sept 2022 - juillet 2025	rentrée le 4 septembre	V	C1	C2	C3	C4	C5	S1	S2	S3	S4	C8	S5	S6	C7	C8	C9	C10	V	V	S7	S8	S9	S10		
		SeSa																								
ESI 2 Fév 2023-nov 2025		SEMESTRE 5= 10 semaines de stage+10 semaines de cours																								
ESI 3 sept 2021 - Juillet 2024	rentrée le 4 septembre	V	C1	S1	S2	S3	S4	S5	C2	C3	C4	C5	C6	S6	S7	S8	S9	S10	V	V	C7	C8	C9	C10		

Planification 2023-2024		2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	
		S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26	S27	S28	
		5/2	12/2	19/2	26/2	4/3	11/3	18/3	25/3	1/4	8/4	15/4	22/4	29/4	6/5	13/5	20/5	27/5	3/6	10/6	17/6	24/6	1/7	8/7	
	rentrée le 4 septembre	SEMESTRE 2= 10 semaines de stage+10 semaines de cours																							
ESI1 Sept 2023 - juillet 2026	prérentrée	C1	S1	S2	S3	S4	S5	C2	C3	C4	C5	V	V	S1	S2	S3	S4	S5	C6	C7	C8	C9	C10		
	le 24 aout 2023	SEMESTRE 1= 5 semaines de stage+15 semaines de cours																							
ESI1 Fév	fin promo 2023-2025	C1	C2	C3	C4	C5	S11	C6	S12	S13	S14	S15	C7	C8	V	V	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	V	
		SEMESTRE 4= 10 semaines de stage+10 semaines de cours																							
ESI 2 sept 2022 - juillet 2025	rentrée le 4 septembre	C1	C2	C3	C4	C5	C6	S1	S2	S3	S4	S5	Sesa	V	V	C7	C8	C9	C10	S6	S7	S8	S9	S10	V
		SEMESTRE 3= 10 semaines de stage+10 semaines de cours																							
ESI 2 Fév 2023-nov 2025		C1	C2	S1	S2	S3	S4	S5	C3	C4	C5	V	S6	S7	S8	S9	S10	C6	C7	C8	C9	C10	V	V	
		SEMESTRE 6= 15 semaines de stage+5 semaines de cours																							
ESI 3 sept 2021 - Juillet 2024	rentrée le 4 septembre	S1	S2	S3	S4	S5	C1	C2	C3	C4	C5	V	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	V		

Planification 2023-2024		2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2025	2025	2025	2025	2025										
		S29	S30	S31	S32	S33	S34	S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	S1	S2	S3	S4	S5							
		15/7	22/7	29/7	5/8	12/8	19/8	26/8	2/9	9/9	16/9	23/9	30/9	7/10	14/10	21/10	28/10	4/11	11/11	18/11	25/11	2/12	9/12	16/12	23/12	30/12	6/1	13/1	20/1	27/1							
	rentrée le 4 septembre	SEMESTRE 2= 10 semaines de stage+10 semaines de cours																																			
ESI1 Sept 2023 - juillet 2026	prérentrée	S29	S30	S31	S32	S33	S34	S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	S1	S2	S3	S4	S5							
	le 24 aout 2023	SEMESTRE 1= 5 semaines de stage+15 semaines de cours																																			
ESI1 Fév	fin promo 2023-2025																																				
		V	V	V	V	V	V	V	S1	S2	S3	S4	S5	C1	C2	C3	C4	C5	S6	S7	S8	S9	S10	C6	V	V	C7	C8	C9	C10							
ESI 2 sept 2022 - juillet 2025	rentrée le 4 septembre																																				
		SeSa																																			
ESI 2 Fév 2023-nov 2025		V	V	V	V	V	V	V	SEMESTRE 4= 10 semaines de stage+10 semaines de cours																												
ESI 3 sept 2021 - Juillet 2024	rentrée le 4 septembre	C1	C2	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	C3	C4	C5	C6	C7	V	4S'8	4S'9	C8	C9	C10	V	V	V	V	V	V	V	V	V						
		SeSa SeSa																																			

3 - Stratégies pédagogiques communes à la formation infirmière

▪ L'Analyse de Pratique Professionnelle (APP)

Elle est définie par Patrick ROBO, formateur consultant en analyse de pratiques professionnelles, en accompagnement professionnel et en pédagogies nouvelles, auteur de « Savoir analyser sa pratique professionnelle, juin 2006 », comme « un outil de travail qui permet « d'analyser » (à présent) pour comprendre (du passé) afin de discerner pour décider, puis agir (dans l'avenir) » et, qui vise la professionnalisation par la construction des compétences. La personne qui décrit la situation est en jeu dans la situation vécue (acteur)¹.

▪ Groupe d'Entraînement à l'Analyse de Situation Educative (GEASE)

Marguerite ALTET, Professeure de Sciences de l'Education à l'université de Nantes, auteur d'ouvrage sur la professionnalisation par la démarche réflexive dit que « l'analyse de pratique est une démarche groupale : analyse par un stagiaire de son propre vécu singulier, effectivement mis en œuvre devant et avec un groupe de pairs, ou parfois en relation duelle avec un formateur.

▪ Le Suivi Pédagogique

C'est un processus **d'accompagnement obligatoire** individuel ou collectif, mené par un cadre de santé formateur désigné pour les trois années de formation. Cet accompagnement permet à l'étudiant :

- d'exprimer son vécu lors de situations d'apprentissage en milieu professionnel et/ou à l'Institut de formations paramédicales,
- de prendre du recul, de la distance. Ce temps constitue une opportunité pour apprendre à réfléchir sur les pratiques professionnelles mises en œuvre en situation réelle de travail,
- de mettre en lien la théorie avec les expériences professionnelles,
- de susciter la réflexion,
- de décontextualiser la situation et de la recontextualiser,
- de faire le bilan sur le niveau d'acquisition et les difficultés rencontrées afin de mettre en place des stratégies qui permettront de les surmonter.

Ces temps d'échanges, entre l'étudiant, ses pairs et le cadre de santé formateur, favorisent la construction par l'étudiant de son projet professionnel

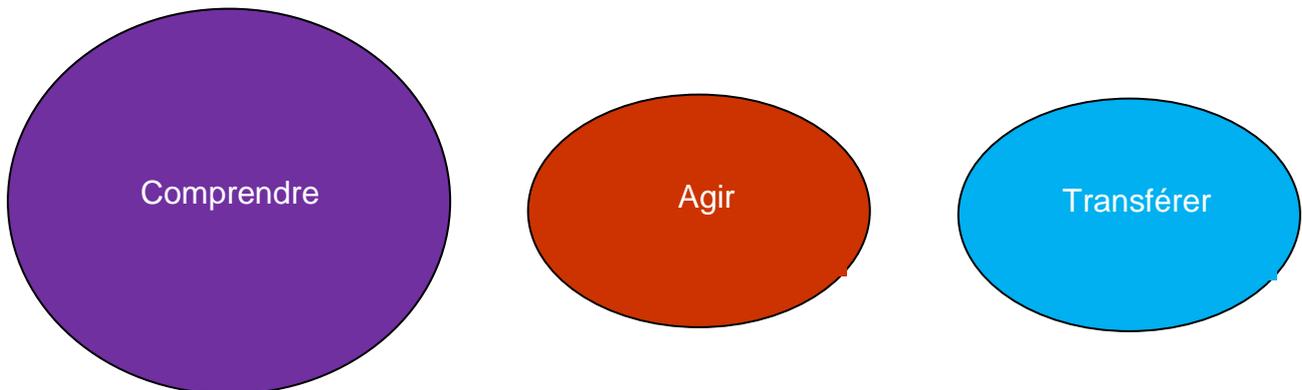
▪ La préparation et l'exploitation de stage

Le stage fait l'objet d'une préparation et d'une exploitation. Ces deux activités seront menées par des formateurs et des tuteurs pour ce qui concerne les préparations, et par les formateurs en groupe de suivi pédagogique pour ce qui concerne les exploitations. Ces temps individuels et collectifs permettent d'aider l'étudiant à formaliser son parcours d'apprentissage.

4 - Les moyens

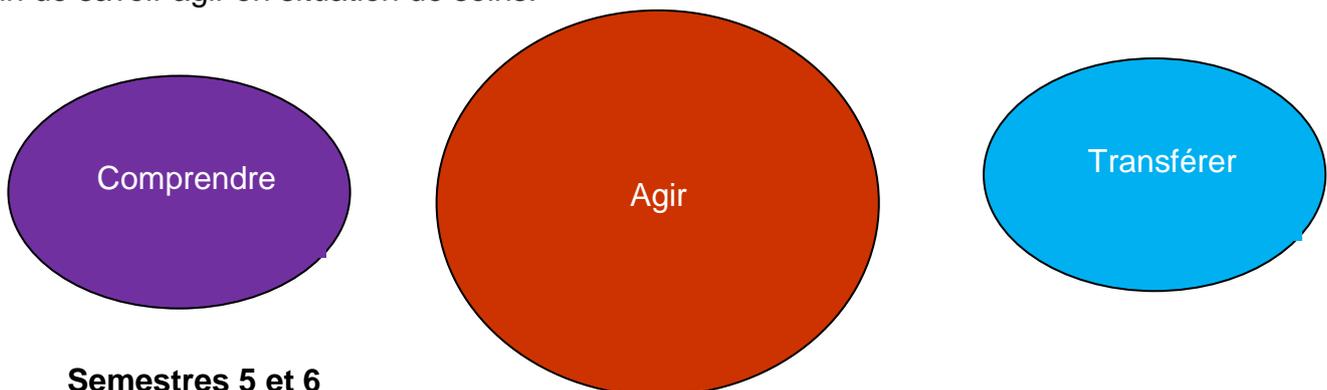
Semestres 1 et 2

La part du processus comprendre est plus importante au décours des semestres 1 et 2.



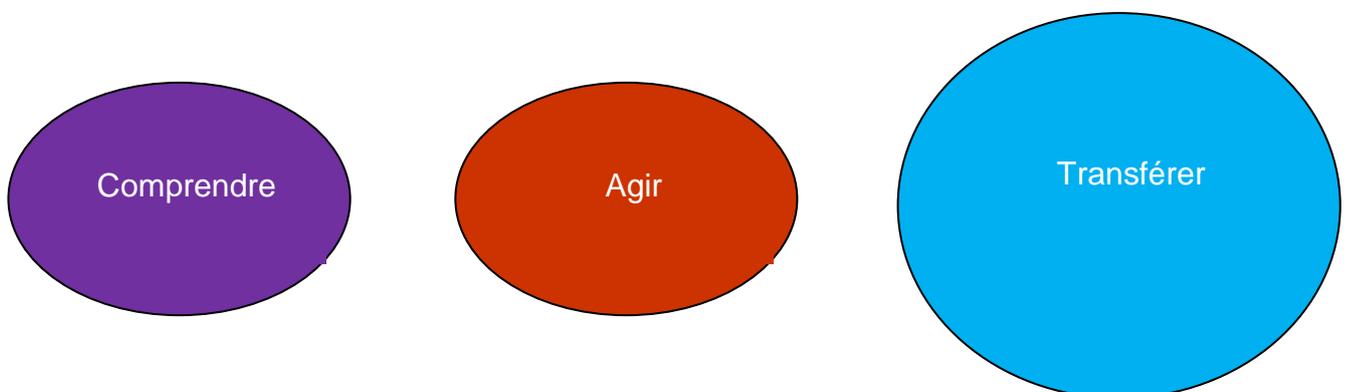
Semestres 3 et 4

Au cours des semestres 3 et 4, l'étudiant mobilise les savoirs, savoir-faire, savoir-être, afin de savoir agir en situation de soins.



Semestres 5 et 6

Aux semestres 5 et 6, l'étudiant utilise l'ensemble de ses connaissances (théoriques, gestuelles, comportementales.) pour agir dans des situations nouvelles. La part de la transférabilité est plus importante en troisième année. Cette capacité à transférer démontre la compétence et signe la capacité à être autonome.



DISPOSITIF DE FORMATION DE LA PROMOTION 2021-2024

Tendre vers la professionnalisation.

La première année a permis l'engagement de l'étudiant dans la formation professionnelle en soins infirmiers de façon active et à part entière pour en être aujourd'hui acteur et à chaque fois que possible auteur.

L'étudiant a identifié individuellement les méthodes de travail qui lui permettent un apprentissage optimal ainsi que les ressources et les aides qu'il peut mobiliser, au sein du groupe de suivi pédagogique, de la promotion, de l'équipe pédagogique et de son entourage.

A l'issue de cette première année de formation, l'étudiant a confirmé son projet professionnel.

La deuxième année s'est inscrite dans la continuité de la formation. L'acquisition des compétences a permis de répondre au besoin de santé des personnes dans le cadre de la pluri professionnalité.

L'apprenant a développé ses capacités d'adaptation à travers des situations professionnelles complexes en utilisant les différents savoirs, ses valeurs professionnelles et personnelles, ainsi que les règles et les lois.

A travers l'acquisition de la responsabilité de ses actes et de son positionnement professionnel l'apprenant est devenu autonome.

La troisième année vise **la professionnalisation** par la remobilisation des connaissances abordées lors des deux premières années de formation. De nouvelles activités infirmières sont développées, maillant théorie et pratique, dans la finalité de conforter un socle de connaissances pour l'apprenant.

La finalité de cette année pour l'étudiant est de devenir **un professionnel compétent, autonome, réflexif et responsable**, en juillet 2024. A cette fin, il doit poursuivre l'acquisition des 10 compétences définies par le référentiel de formation et qui reposent sur la combinaison de différents savoir-faire, savoir-être et savoir-agir.

L'étudiant auteur de sa formation, doit naviguer dans ce dispositif, pour en faire un parcours personnalisé répondant à ses besoins en formation. La professionnalisation comprend la formation à l'institut et en stage, elle s'appuie aussi sur le parcours de vie, les expériences personnelles et professionnelles antérieures de l'étudiant.

Le dispositif mis en place par l'équipe pédagogique, basé sur une approche socioconstructiviste, permet de poursuivre le développement de la réflexivité, de la

distanciation critique de sa pratique, de ses représentations ainsi que sa façon de collaborer en équipe.

L'équipe pédagogique de l'IFPM d'Orléans travaille autour du modèle de Richard WITORSKI, (Docteur en sciences de l'éducation), spécialisé dans le rapport travail / formation et professionnalisation, Question de recherche en éducation, action et identité, P 35 L'Harmattan. Sa théorie repose sur 5 formes d'organisation qui conduisent à la professionnalisation.

En effet le projet des séquences pédagogiques pour la promotion 2021-2024, s'inscrit dans cette théorie.

La première forme :

R.WITORSKI explique que la professionnalisation se construit grâce au

« Développement du travail collectif et de la polyvalence ».

L'équipe pédagogique proposera des stratégies où les étudiants devront s'approprier des connaissances professionnelles à partir de travaux réalisés en groupes restreints. En parallèle les différentes unités d'enseignements et celles dites optionnelles seront sources d'apprentissage pour cette approche collective.

La deuxième forme :

Elle s'appuie selon l'auteur sur

« L'action sur les processus de travail »

avec une attention particulière centrée sur la qualité des résultats et la responsabilisation des personnes qui interviennent. Cette organisation permet « la flexibilité », « le réajustement » en temps réel afin de générer un résultat attendu.

Les étudiants s'appuieront sur des dossiers patients où ils pourront repérer différents critères organisationnels.

La troisième forme :

Pour R. WITORSKI

« Le développement des organisations par projets : l'innovation collective » s'intègre dans la construction de la professionnalisation.

L'équipe pédagogique proposera à l'étudiant une démarche projet à travers les Unités d'Enseignement Optionnelles. Cette unité d'enseignement permettra à l'étudiant de développer de la créativité et de l'approfondissement professionnel au travers de différents thèmes en lien avec la profession d'infirmier(e).

La quatrième forme :

L'auteur parle de la mise en place

« de groupes participatifs »

comme un recours à des moments de réflexions collectives et interactives pour comprendre et améliorer les pratiques.

L'institut de formation impulse déjà cette dynamique. Cette démarche est mise en œuvre lors des stratégies autour des analyses de pratiques ainsi que du Travail d'Initiation à la Recherche.

La cinquième et dernière forme :

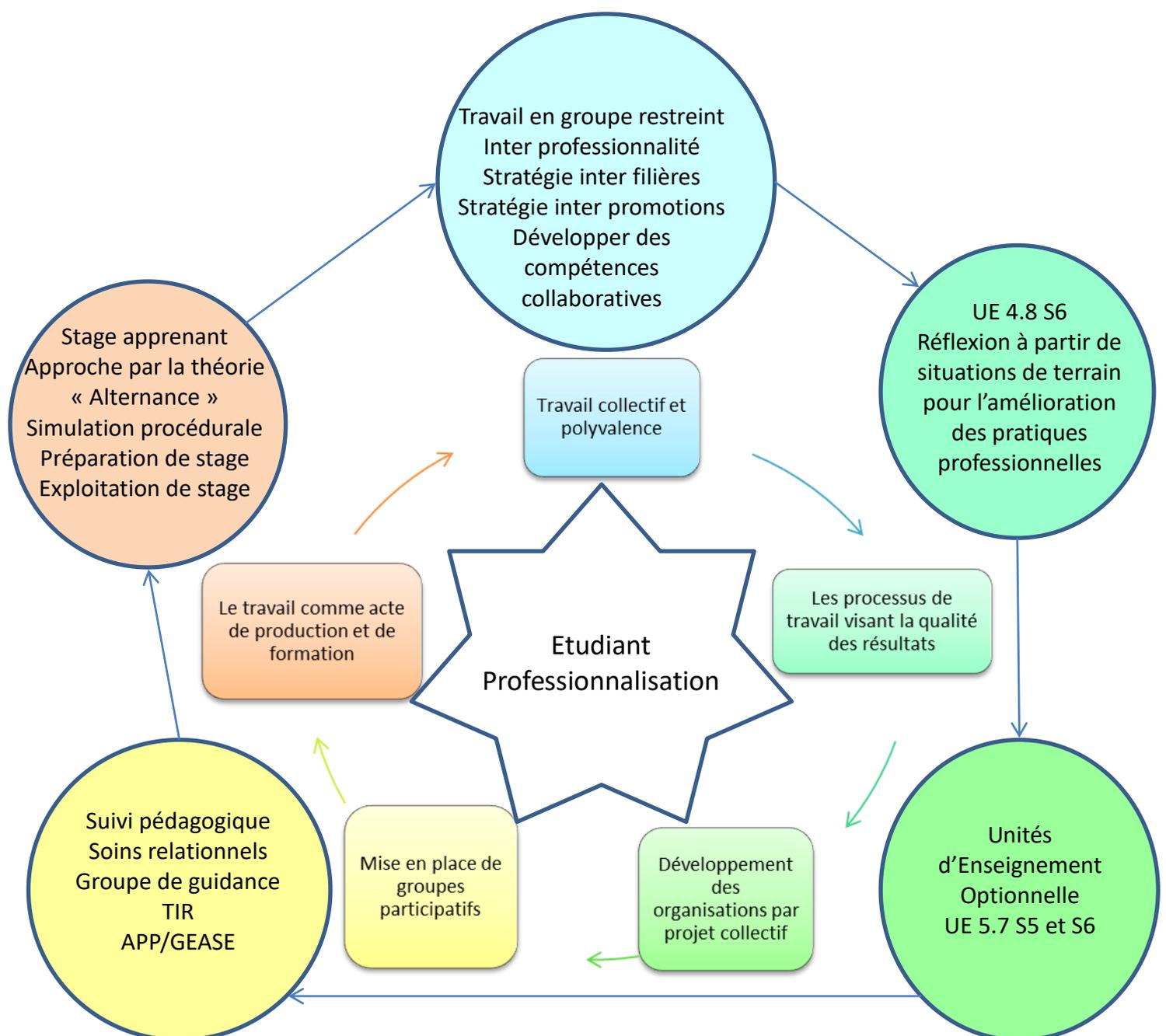
Pour R. WITORSKI

« le travail comme acte de production et acte de formation favorise une organisation qualifiante ».

La formation infirmière est construite sur le principe d'une formation professionnelle en alternance. L'équipe pédagogique travaille sur ce schéma de formation en privilégiant ce va et vient entre une approche par la théorie (connaissance) et une approche par la pratique (savoir agir). Il sera proposé à l'étudiant une organisation apprenante à travers les stages, les ateliers cliniques et l'unité d'intégration où « le travail quotidien devient formateur ».

Ces cinq processus favorisent la professionnalisation selon R. WITTORSKI et ils s'intègrent parfaitement dans le dispositif de formation proposé à la promotion des étudiants infirmiers 2021-2024. Cette approche favorisera chez l'étudiant la réflexion, l'autonomie, la compétence et le guidera dans la construction de sa nouvelle identité professionnelle pour être infirmier en juillet 2024.

Modélisation du concept de professionnalisation en lien avec le dispositif de formation des étudiants en soins infirmiers de 3^{ème} année, adaptée de la modélisation créée par F. Delpy-Gouron et A. Pain.



D'autres moyens pour tendre vers cet objectif commun :

L'Unité d'Intégration 5.5 – « Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins », permettra de faire du lien entre toutes les Unités d'Enseignement développées au cours de l'année et des années antérieures.

L'approche de l'équipe pédagogique reposera sur divers moyens d'apprentissage :

- Construire un **raisonnement clinique** à partir de situations prévalentes rencontrées en stage, dans le but d'élaborer un **projet de soins personnalisé**, tenant compte de l'ensemble des moyens humains et matériels à disposition de la personne soignée. De plus, la connaissance du **parcours patient** (réseau, filière...) favorisera le positionnement **au sein de l'équipe pluridisciplinaire**.
- Développer l'aisance autour des transmissions orales et écrites en s'assurant de leur exhaustivité, de leur fiabilité et de leur cohérence, pour garantir la continuité et la sécurité des soins dispensés aux personnes et consolider la relation d'aide et la communication dans les situations de soins.
- Développer le raisonnement clinique, l'encadrement et la collaboration à travers les exploitations de stage, le GEASE, la méthode réflexive.
- Poursuivre au-delà du suivi pédagogique, la mise à distance de la pratique professionnelle lors des préparations et exploitations de stage menées conjointement avec un professionnel de santé de terrain et un cadre pédagogique de l'IFPM.

Les méthodes de simulation disponibles à l'IFPM seront utilisées pour permettre à l'étudiant de se confronter à sa propre pratique. L'exploitation de cet exercice favorisera chez l'apprenant une analyse critique de son activité et donc son réajustement. Ceci contribuera à la personnalisation et à la qualité des soins dispensés au patient.

L'apprenant poursuivra le développement de ses compétences au sein de son parcours de stage. Ce dernier lui permettra de poursuivre sa construction identitaire et d'affiner son projet professionnel, pour le conduire de façon sereine vers le Diplôme d'Etat d'Infirmier. Cette dernière année offre, à l'étudiant, un choix personnalisé dans des domaines d'activités possibles pour construire une diversité pratique, et enrichir sa réflexion et ses compétences.

Le Travail d'Initiation à la Recherche (TIR) et l'Unité d'Enseignement Optionnelle (UEO) permettront à l'étudiant de renforcer son positionnement professionnel, en explorant une problématique relative au champ de compétences de l'infirmier(e).

Les Unités d'Enseignement Optionnelle 5.7 des semestres 5 et 6

Le dispositif de formation de la troisième année de la promotion 2021-2024 s'articule autour de la professionnalisation de l'étudiant. Ces Unités d'Enseignement s'inscrivent dans ce processus.

Selon le référentiel de formation, les objectifs pour les étudiants sont :

- Approfondir un domaine d'exercice de la fonction infirmière
- Mener une réflexion sur un choix possible d'orientation à la sortie de la formation

Les objectifs opérationnels sont :

Collectivement :

- Approfondir une thématique en lien avec la fonction infirmière
- Mettre en œuvre un dispositif pédagogique pour atteindre les objectifs fixés par le groupe

- Partager avec des publics, les éléments de connaissances abordés tout au long de l'UEO

Individuellement :

- Développer des connaissances permettant de construire des compétences infirmières, (organisationnelles, relationnelles...)
- Transférer le contenu abordé à des situations nouvelles
- Savoir se positionner au sein d'un groupe (écoute, partage, respect,...)
- Développer les capacités de prise de paroles et d'interaction avec des publics d'étudiants

Les dates de l'UE Optionnelle 2022-2023 sur les semestres 5 et 6

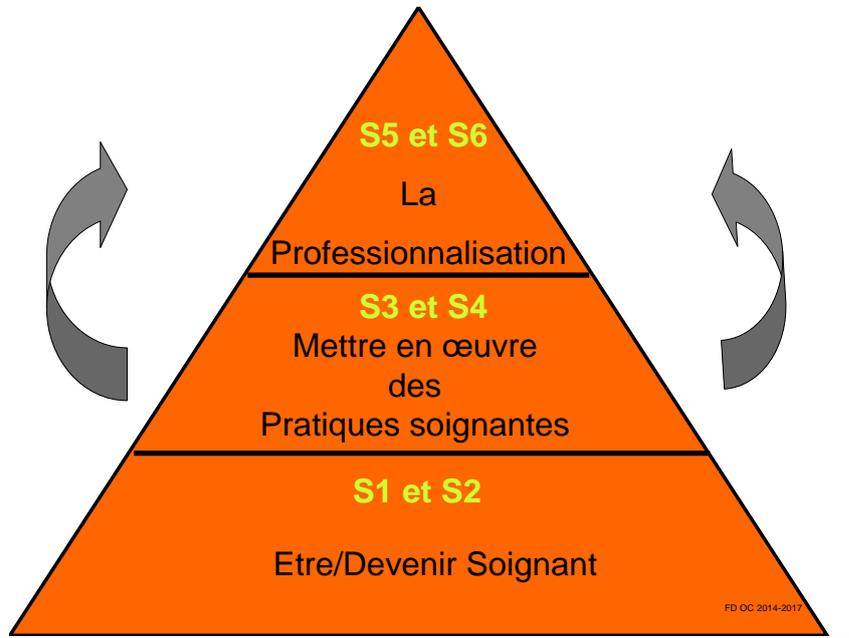
DATE	HORAIRE	SEMESTRE	TYPE DE SUIVI	COMMENTAIRES
04/09/2023	10h30-12h30	S5	CMO : Présentation du dispositif et des différents thèmes	Formateurs Retour des choix des ESI le 8 Septembre à 16h00 dernier délai via FRAMAFORM
16/10/2023	14h-16h30	S5	TPGO : Temps préparatoire	Formateurs
22/01/2024	14h-15h30	S5	TPG : Temps préparatoire	Etudiants en autonomie (pas de salle sur l'IFPM)
30 et 31/01/2024	9h00-17h	S5	TD : Temps préparatoires	Formateurs et/ou intervenants extérieurs
21/03/2024	9h-12h	S6	TD N°4 : Temps préparatoire, Préparation à la restitution	Formateurs et/ou intervenants extérieurs
21/03/2024	14h-17h	S6	TPG : Temps préparatoire (finalisation pour la restitution)	Etudiants en autonomie (pas de salle sur l'IFPM)
22/03/2024	9h-17h	S6	CMO : restitution à la promotion sur la journée	Formateurs

Le forum de l'employeur

Un forum des employeurs d'une demi-journée est organisé sur le semestre 6 afin de mettre en contact futurs diplômés et employeurs potentiels. Chaque étudiant aura l'opportunité de prendre connaissance des structures disposant de postes à pourvoir et d'échanger sur les modalités de recrutement. A posteriori pour des raisons organisationnelles, des exercices sur l'écriture de CV et lettre de motivation seront proposés au sein de l'institut de formation.

La finalité de cette 3^{ème} année est d'enrichir la réflexion de l'étudiant, tout en se projetant comme futur professionnel autonome dans une activité de soins, quelle que soit la structure dans laquelle il est amené à travailler.

Ce dispositif de formation guidera l'étudiant en soins infirmiers dans la construction de ses compétences et de son identité professionnelle pour être infirmier en juillet 2024.

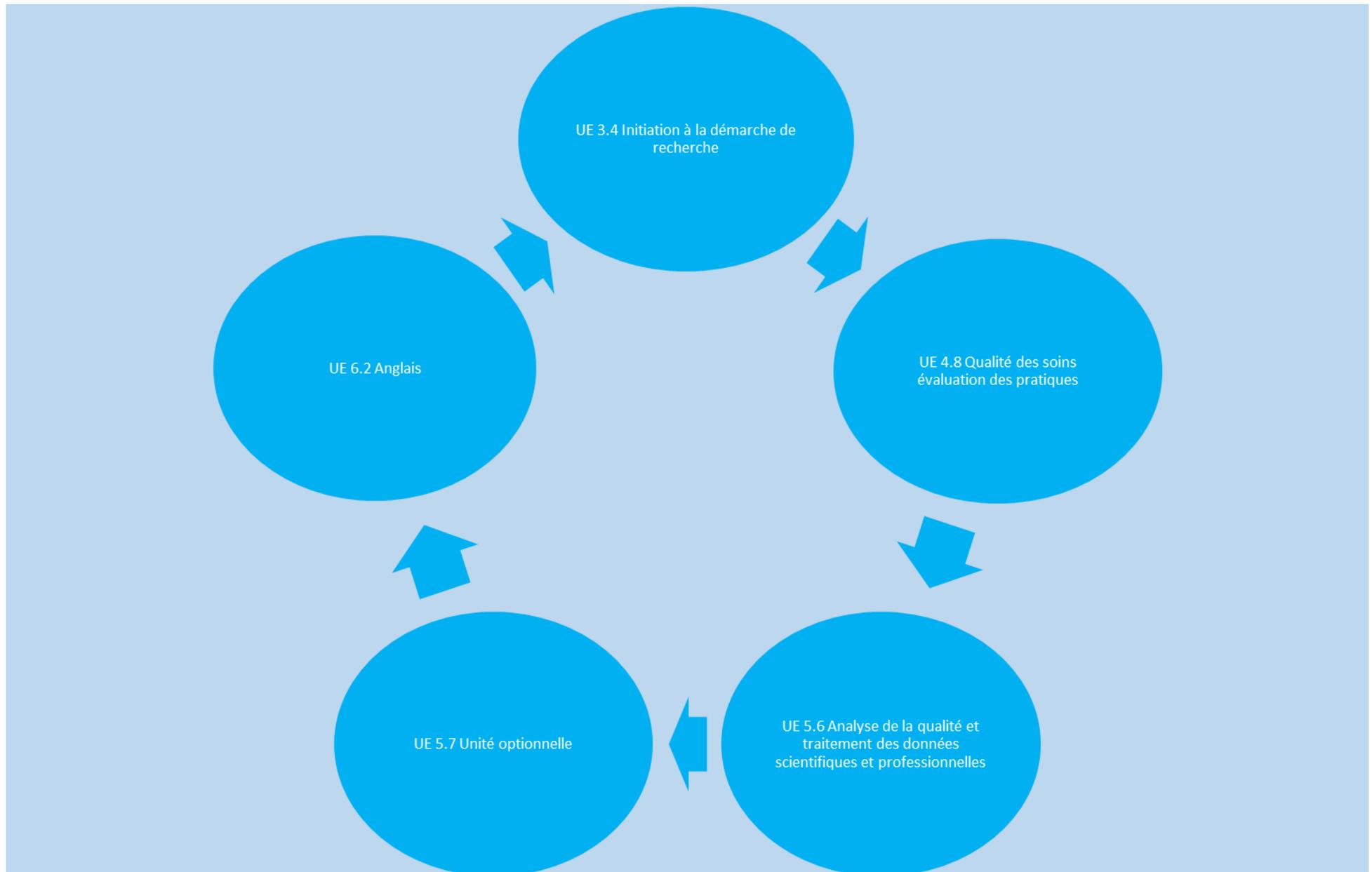


Les Unités d'enseignement semestres 5 et 6

Semestre 5



Semestre 6



Les formateurs intervenants lors du semestre 5 :

Unités d'Enseignement	Formateurs référents	Formateurs soutien
UE 2.6 Processus psychopathologiques	A. NOEL F. SARTIER	
UE 2.9 Processus Tumoraux	C.FRANCK L.MONTEL M. RAMIREZ	
UE 2.11 Pharmacologie et thérapeutique	C. LOUCHET L. MONTEL	J. BULTEL
UE 3.3 Rôle infirmier, organisation du travail en interprofessionnalité	C. FRANCK M. RAMIREZ P. MAITRE	
UE 4.2 Soins relationnels	A. NOEL F. SARTIER	
UE 4.4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	C. LOUCHET L. MONTEL	J. BULTEL
UE 4.7 Soins palliatifs et fin de vie	C.LOUCHE F. SARTIER P. MAITRE	
UE 5.5 Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins	J. BULTEL C. FRANCK A. NOEL P. MAITRE	L'équipe de 3 ^{ème} année
UE 5.7 Unité Optionnelle	J. BULTEL	L'équipe de 3 ^{ème} année C. CARRION J. COURAULT C. DURA P. OSSIRI
UE 6.2 Anglais	J. BULTEL	

Les formateurs intervenants lors du semestre 6 :

Unités d'Enseignement	Formateurs référents	Formateurs soutien
UE 3.4 Initiation à la démarche de recherche	J. BULTEL F. SARTIER	
UE 4.8 Qualité des soins, évaluation des risques	C. FRANCK F. SARTIER L.MONTEL	J. BULTEL
UE 5.6 Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles	J. BULTEL F. SARTIER	
UE 5.7 Unité Optionnelle	J. BULTEL	L'équipe de 3 ^{ème} année J. COURAULT C. CARRION C. DURA P. OSSIRI
UE 6.2 Anglais	J. BULTEL	

Le dispositif d'évaluation et de validation des semestres 5 et 6

EVALUATIONS DU SEMESTRE 5				
UNITES D'ENSEIGNEMENT	ECTS	MODALITES EVALUATION	Dates Session 1	Dates Session 2
UE 2.6 Processus psychopathologique	2	Evaluation écrite de connaissances à partir de 5 situations Epreuve de 1 heure	Mercredi 15 novembre 2023 après-midi	Mercredi 20 mars 2024 matin
UE 2.9 Processus tumoraux	2	Evaluation écrite de connaissances Epreuve de 1 heure	Jeudi 11 janvier 2024 matin	Mercredi 20 mars 2024 matin
UE 2.11 Pharmacologie et Thérapeutiques	2	Evaluation écrite de connaissances Epreuve de 1 heure	Jeudi 16 novembre 2023 matin	Mercredi 13 mars 2024 après-midi
UE 4.2 Soins relationnels	1	Analyse d'une situation relationnelle Travail en groupe restreint (4h) à domicile	Dépôt du sujet sur Célène le jeudi 16 novembre 2023 après-midi Dépôt de l'évaluation sur Célène à la fin de l'épreuve le jeudi 16 novembre	Dépôt du sujet sur Célène le mercredi 13 mars matin Dépôt de l'évaluation sur Célène à la fin de l'épreuve Le mercredi 13 mars
UE 4.4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	2	Pose de perfusion dans une chambre implantable en situation simulée	Les mercredi 24, jeudi 25 et vendredi 26 janvier 2024	Le jeudi 14 mars 2024
UE 4.7 Soins palliatifs et de fin de vie	2	Elaboration et rédaction d'une réflexion personnelle sur une situation de soins palliatifs ou de fin de vie Epreuve de 2 heures	Dépôt du sujet sur Célène le lundi 15 janvier 2024 matin Dépôt de l'évaluation sur Célène à la fin de l'épreuve Le lundi 15 janvier	Dépôt du sujet sur Célène le vendredi 15 mars 2024 matin Dépôt de l'évaluation sur Célène à la fin de l'épreuve le vendredi 15 mars 2024
UE 3.3 Rôles infirmiers, organisation du travail et inter professionnalité	2	Travail écrit individuel d'analyse critique d'un mode d'exercice du métier en lien avec son projet professionnel	Remise du document le lundi 8 janvier 2024 après-midi sur l'IFPM	Remise du document le lundi 11 mars 2024 après-midi sur l'IFPM
UE 5.5 Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins	4	Travail écrit individuel d'analyse sur la réalisation et l'organisation de soins dans un contexte et QROC (1 heure)	APP individuelle à rendre sur l'IFPM le jeudi 11 janvier 2024 matin QROCS : travail écrit individuel le jeudi 11 janvier 2024 matin	APP individuelle à remettre le lundi 18 mars 2024 matin sur Célène QROCS : travail écrit individuel le mercredi 20 mars 2024 après-midi
UE 5.7 Unité Optionnelle	2	Construction du projet et implication individuelle	Evaluation sur les différents temps du semestre 5 (pose de la note le mercredi 31 janvier 2024 fin de journée)	Vendredi 22 mars matin
UE 6.2 Anglais	1	Présentation d'un article de recherche (écrit et oral)	Dépôt du document d'évaluation sur MISCHOOL : Remise de document 16 janvier 2024 23h59 dernier délai.	Dépôt du document d'évaluation sur MISCHOOL : Remise de document 21 mars 2024 23h59 dernier délai.

EVALUATIONS DU SEMESTRE 6

UNITES D'ENSEIGNEMENT	ECTS	MODALITES EVALUATION	Dates Session 1	Dates Session 2
UE 3.4 Initiation à la démarche de recherche	2	Travail écrit d'initiation à la recherche	Retour du TIR le vendredi 12 avril 2024 matin	Retour du TIR le mardi 1^{er} octobre 2024 après-midi
UE 4.8 Soins infirmiers et gestion des risques	3	Travail écrit d'analyse d'une pratique professionnelle	Mardi 9 avril 2024 matin 3 heures	Mercredi 2 octobre 2024 matin 3 heures
UE 5.6 Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles	8	Travail écrit d'initiation à la recherche et argumentation orale	Retour du TIR le vendredi 12 avril 2024 matin Soutenance du jeudi 02 mai 2024 au vendredi 07 juin 2024	Retour du TIR le mardi 1^{er} octobre 2024 après-midi Soutenance du lundi 7 au vendredi 18 octobre 2024
UE 5.7 Unité Optionnelle	1	Implication individuelle et qualité de la restitution	Restitution devant la promotion 21-24 le vendredi 22 mars 2024	1^{er} septembre 2024
UE 6.2 - Anglais	1	Rédaction de l'abstract du TIR (4 ^{ème} de couverture du document écrit)	Dépôt abstract sur plateforme Mischool le jeudi 11 avril 2024 avant midi dernier délai	Le mardi 1^{er} octobre 2024 à 12h

① L'ensemble des dates des évaluations des différents semestres peut être modifié en fonction de l'activité pédagogique et institutionnelle

Le dispositif d'évaluation et de validation des semestres 3 et 4

EVALUATIONS DU SEMESTRE 3

UNITES D'ENSEIGNEMENT	ECTS	MODALITES EVALUATION	DATES Session 1	DATES Session 2
UE 1.2 Santé publique et économie de la santé	3	Document écrit en groupe restreint : étude de population avec identification des besoins de santé 4 à 5 étudiants	Restitution de l'écrit par le référent du groupe le 9 janvier 2024	Restitution de l'écrit par le référent du groupe le 11 mars 2024
UE 2.5. S3 : Processus inflammatoires et infectieux	2	Evaluation écrite de connaissances : QCM, QROC	14 décembre 2023 Durée 1h	12 mars 2024 Durée 1h
UE 2.8. S3 : Processus obstructifs	2	Evaluation écrite de connaissances : QCM, QROC	14 décembre 2023 Durée 1h	12 mars 2024 Durée 1h
UE 2.11. S3 : Pharmacologie et thérapeutiques	1	Evaluation écrite de connaissances : QCM, QROC	15 décembre 2023 Durée 1h	13 mars 2024 Durée 1h
UE 3.2. S3 : Projet de soins infirmiers Se compense avec l'UE 3.3	1	Travail de groupe : Elaboration d'un projet de soins et recherche d'éléments de négociation.	Accès sur Célène aux 2 sujets le 11 décembre 2023 Travail en groupe le 11 décembre Retour du document le 12 décembre 2023 Evaluation orale les 18 et 19 décembre 2023 selon le groupe	Accès sur Célène aux 2sujets le 11 mars 2023 Travail en groupe les 11 mars matin et le 12 mars après-midi 2024 Retour du document le 12 mars 2024 Evaluation orale le 14 mars 2024
UE 3.3. S3 : Rôles infirmiers, organisation du travail et inter professionnalité Se compense avec l'UE 3.2	1	Travail de groupe : Présentation des interventions interdisciplinaires et d'une planification des soins dans le cadre d'un projet de soins.	Accès sur Célène aux 2 sujets le 11 décembre 2023 Travail en groupe le 11 décembre Retour du document le 12 décembre 2023 Evaluation orale les 18 et 19 décembre 2023 selon le groupe	Accès sur Célène aux 2sujets le 11 mars 2023 Travail en groupe les 11 mars matin et le 12 mars après-midi 2024 Retour du document le 12 mars 2024 Evaluation orale le 14 mars 2024
UE 4.2. S3 : Soins relationnels Se compense avec l'UE 4.6	2	Mise en situation d'entretien lors de travaux dirigés.	18 et 19 décembre 2023	14 mars 2024
UE 4.6. S3 : Soins éducatifs et préventifs Se compense avec l'UE 4.2	2	Travail écrit individuel d'analyse d'une démarche d'éducation et utilisation des concepts	15 décembre 2023 Durée 2h	13 mars 2024 Durée 2h
UE 5.3. S3 : Communication et conduite de projet	4	Travail de groupe : Elaboration écrite d'un projet de soins et présentation orale	Accès sur Célène aux 2 sujets le 11 décembre 2023 Travail en groupe le 11 décembre Retour du document le 12 décembre 2023 Evaluation orale les 18 et 19 décembre 2023 selon le groupe	Accès sur Célène aux 2sujets le 11 mars 2023 Travail en groupe les 11 mars matin et le 12 mars après-midi 2024 Retour du document le 12 mars 2024 Evaluation orale le 14 mars 2024
UE 6.2 : Anglais	2	Epreuve de connaissances du vocabulaire professionnel courant	10 janvier 2024 de 16h à 17h Evaluation via la plateforme Mischool Durée 1h/QCM 10 janvier 2024 arrêt des compteurs 23h59	Le 15 mars 2024 de 15h à 16h Evaluation via la plateforme Mischool Durée 1h/QCM Le 15 mars 2024 arrêt des compteurs 23h59

ⓘ L'ensemble des dates des évaluations des différents semestres peut être modifié en fonction de l'activité pédagogique et institutionnelle

EVALUATION DU SEMESTRE 4

UNITES D'ENSEIGNEMENT	ECTS	MODALITES EVALUATION	Dates Session 1	Dates Session 2
UE 1.3. S4 : Législation, Ethique, Déontologie	3	Travail écrit d'analyse d'une situation de soins posant un questionnement éthique réfléchi au préalable en groupe restreint.	29 mai 2024 Distanciel Accès au sujet sur Céléne Durée 3 H Restitution du travail sur Céléne	2 Juillet 2024 Distanciel Accès au sujet sur Céléne restitution du travail sur Céléne
UE 2.7. S4 : Défaillances organiques et Processus dégénératifs	2	Evaluation écrite de connaissances : QCM, QROC	24 mai 2024 Durée 1 H	Le 1er juillet 2024 1h
UE 3.4. S4 : Initiation à la démarche de recherche. Se compense avec l'UE 3.5	2	Présentation d'un résumé de recherche à partir de l'analyse d'un poster issu d'un travail de recherche Travail de groupe	Accès sur Céléne au sujet le 13 mai 2024 Travail en groupe restreint Retour du document sur Céléne le 29 mai 2024	Accès sur Céléne au sujet le 3 juillet 2024 Travail en groupe restreint à domicile Retour du document sur Céléne le 5 juillet 2024
UE 3.5. S4 : Encadrement de professionnels de soins. Se compense avec l'UE 3.4	2	Présentation écrite d'une situation d'encadrement avec analyse des résultats au regard des objectifs.	30 mai 2024 Durée 2 H	2 juillet 2024 Durée 2h
UE 4.3. S4 : Soins d'urgence Se compense avec l'UE 4.5	1	Analyse orale situation de soins d'urgence, en groupe restreint	Les 27 et 28 mai 2024	4 juillet 2024
UE 4.4. S4 : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical.	2	Pose de transfusion sanguine en situation simulée.	Les 27 et 28 mai 2024	4 juillet 2024
UE 4.5. S4 : Soins infirmiers et gestion des risques Se compense avec l'UE 4.3	1	Analyse d'un incident critique à partir d'une fiche d'incident.	24 mai 2024 Durée 1 H	1er juillet 2024 Durée 1h
UE 4.6. S4 : Soins éducatifs et préventifs	2	Action éducative collective, auprès d'un groupe à partir du travail de l'UE 1.2 S3	Les 17 AM, 18 et 19 avril 2024	Modalités à revoir
UE 5.4 S4 : Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires.	4	Travail écrit d'analyse de l'action éducation réalisé au sein de l'UE 4.6 S4. Travail de groupe	Temps de travail en groupe le 6 mai 2024) en distanciel Retour du document en groupe le 14 mai 2024	Temps de travail en groupe le 3 juillet 2024 après midi en distanciel Retour du document sur Céléne le 5 juillet 2024
UE 6.2. S4 : Anglais	1	Traduction écrite en français d'un article professionnel	31 mai 2024 Sur la plateforme Mischool 31 mai arrêt des compteurs à 23h59	5 juillet 2024 Sur la plateforme Mischool 5 juillet arrêt des compteurs à 23h59

ⓘ L'ensemble des dates des évaluations des différents semestres peut être modifié en fonction de l'activité pédagogique et institutionnelle

CONCLUSION

Ce document a pour objectif de présenter l'institut de formation paramédical, l'organisation de la formation infirmière.

Ce dispositif de formation fait référence à la législation, au règlement intérieur, et aux projets et orientations pédagogiques de l'IFPM. Il sera une référence tout au long de la formation.

- Ce projet permettra :
 - de construire et développer les compétences à travers l'acquisition de savoirs, et savoir-faire, attitudes et comportements professionnels,
 - de mettre en œuvre des soins de qualité et répondre aux besoins de santé de la population.

L'équipe pédagogique accompagnera l'étudiant dans la compréhension et l'appropriation de ce dispositif. Ce dernier aura à se positionner comme acteur responsable, autonome, impliqué dans la formation.